Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250225-C20_02_2025_15-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FÉVRIER 2025

N° C20_02_2025_15 - Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	54	15	69	21

Pour : 68	Abstention : 0	Contre : 1	Sans Participation : 0

Date de convocation : 14 février 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt février, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHESNEAU Etienne, CHOURRÉ Gilles, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, MARTIN Patrick, FOUCHE Patrice, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, HAYE Jean-Marie, KLINGLER Sarah, MARTIN François, MACHET Annette, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :
ARCHAIMBAULT Monique (pouvoir donné à ARCHIMBAUD Guénaëlle), BARRE Gérard (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), BELAUD Bernard (pouvoir donné à DELEZAY Gaëtan), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à NOUREAU Dominique), GIRAULT Anne (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir donné à BLANCHET Philippe), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à BOURDIER Christine), NEE Nicole (pouvoir donné à THELLIER Odile), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à TROCHON Patrick), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), GICQUIAUD Floriane (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), VALERY Nicolas (pouvoir donné à CHESNEAU Etienne), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BAUMGARTEN Christian, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, COUSIN Sylvie, DALLAUD Hélène, DODIN Patrick, DOLBEAU Alain, FERRÉ Nicolas, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, SAINTIER Marie-Emmanuelle, VINCENT Bernard

Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250225-C20_02_2025_15-DE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PICHON

****

Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'article L. 263-8 du Code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'instruction codificatrice M49 ;

Vu la délibération C14-12-2023-14 du conseil communautaire du 14 décembre 2023 ;

Vu la délibération C26-09-2024-06 du conseil communautaire du 26 septembre 2024;

Vu la délibération C14-11-2024-06 du conseil communautaire du 14 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation ;

Vu l'avis favorable de la commission finances ;

Considérant la nécessité de prendre en compte le traitement de fin d'exercice des autorisations de programme en dépenses et recettes, il y a lieu de reporter les crédits non consommés 2024 sur les crédits 2025 et de réajuster le phasage en dépenses et en recettes sur l'exercice 2025;

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/ REC	MONTANT AP	CP Antérieurs	CP 2023	CP 2024	CP 2025
0111 - TRAVAUX RESEAUX SAUZE ENTRE BOIS	BP 2025	2020	DEPENSES	2 943 520,04 €	226 429,75 €	1 604 010,55 €	412 231,74 €	700 848,00 €
		2020	RECETTES	1 844 688,35 €	573 287,61 €	37 500,00 €	594 726,74 €	639 174,00 €
	BS 2025	2020	DEPENSES	2 943 520,04 €	226 429,75 €	1 604 010,55 €	229 017,74 €	884 062,00 €
		2020	RECETTES	1 844 688,35 €	573 287,61 €	37 500,00 €	594 726,74 €	639 174,00 €

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/ REC	MONTANT AP	CP Antérieurs	CP 2023	CP 2024	CP 2025
0112 - TRAVAUX RESEAUX ROM	BP 2025	2020	DEP	1 565 675,71 €	1 417 282,71 €	2 565,31 €	97 427,69 €	48 400,00 €
		2020	REC	837 410,91 €	231 150,00 €	542 959,91 €		63 301,00 €
	BS 2025	2020	DEP	1 565 676,02 €	1 417 282,71 €	2 565,31 €		145 828,00 €
		2020	REC	837 410,91 €	231 150,00 €	542 959,91 €		63 301,00 €

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/ REC	MONTANT AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
706 - MISE EN PLACE TELEGESTION	BP 2025	2022	DEPENSES	1 235 899,59 €	18 502,43 €	515 518,22 €	486 090,00 €	215 788,94 €
	BS 2025	2022	DEPENSES	1 235 900,44 €	18 502,43 €	515 518,22 €	433 152,92 €	268 726,87 €

Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250225-C20_02_2025_15-DE

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025
AP 2023-04 Création zonage assainissement	BP 2025	2023	DEPENSES	138 662,88 €	1 662,88 €	60 258,00 €	76 742,00 €
		2023	RECETTES	15 597,00 €	- €	7 798,50 €	7 798,50 €
	BS 2025	2023	DEPENSES	138 662,88 €	1 662,88 €	23 135,00 €	113 865,00 €
		2023	RECETTES	15 597,00 €	- €	7 798,50 €	7 798,50 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- MODIFIER les phasages des crédits de paiement en dépenses et recettes des autorisations de programme tels que présentées.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Gilles PICHON
12ème Vice-Président en charge des services techniques
25 févr. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
25 févr. 2025